



**DECISION DU PRESIDENT**  
**2022CCMA008 Mise à disposition gratuite d'un terrain à Etudes et Chantiers**

La Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°2020CCMA037b du 20 juillet 2020 portant délégation à la Présidente.

Considérant que dans le cadre de la diversification des activités d'Etudes et Chantiers, l'association demande à pouvoir bénéficier de l'usage à titre gratuit de la parcelle qui juxtapose celle sur laquelle elle est implantée aujourd'hui, à savoir une partie de la parcelle E884 à Villaines la Juhel d'une surface d'environ 500m<sup>2</sup>.

Considérant que l'association développe avec ses salariés en parcours d'insertion une activité de jardinage/maraîchage.

Considérant que ce terrain est actuellement en friche et difficilement exploitable du fait de deux pylônes électriques

Considérant que la destination envisagée d'insertion et d'exploitation établi un intérêt public local d'emploi et de biodiversité

**DECIDE**

Article 1 –

D'AUTORISER la mise à disposition à titre gratuit à l'association Etudes et Chantiers, de la parcelle 000 E 884 à Villaines la Juhel

Article 2 – INFORMATION DU CONSEIL ET REGISTRE

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion de Conseil de Communauté et figurera au registre des délibérations.

Article 3 - EXECUTION

La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous Préfet de Mayenne
- Monsieur le receveur SGC Mayenne.

Fait à Pré en Pail Saint Samson,  
Le 26 juin 2022

Fait pour servir et valoir ce que de droit.



La Présidente,

Diane ROULAND